



Fiche d'information

Date : 26.03.2026

Contenu

1	Quelles sont les modifications apportées à la loi fédérale sur le service civil ?	1
2	Le service civil en chiffres	2
3	Communiqués de presse	4
4	Pour plus d'informations :	7

1 Quelles sont les modifications apportées à la loi fédérale sur le service civil ?

Les six mesures en bref

Le projet prévoit six mesures visant à garantir que le service militaire reste la règle et le service civil l'exception.

Mesure 1 : Nombre minimal de jours de service

Quiconque passant au service civil doit effectuer au moins 150 jours de service civil, indépendamment du nombre de jours de service qu'il lui resterait à accomplir au sein de l'armée. Cela permet d'éviter les situations où le service supplémentaire à accomplir dans le cadre du service civil ne serait que de quelques semaines, voire de quelques jours, parce que de nombreux jours de service militaire ont déjà été effectués. Cette mesure doit permettre à l'armée de perdre moins de soldats dans la formation desquels elle a investi.

Mesure 2 : Des conditions identiques pour les cadres de l'armée

Aujourd'hui, les sous-officiers supérieurs et les officiers qui passent au service civil ne doivent effectuer que 10 pour cent de jours de service de plus que ce qu'il leur resterait à faire à l'armée. Désormais, les sous-officiers supérieurs et les officiers devront également effectuer 1,5 fois plus de jours de service. Cette mesure vise à réduire les départs au sein des cadres de l'armée.

Mesure 3 : Pas d'affectations nécessitant des études de médecine

Les médecins et les étudiants en médecine peuvent aujourd'hui utiliser le service civil comme expérience professionnelle en effectuant une affectation dans leur domaine de spécialisation. Cela rend l'accomplissement du service civil attrayant pour eux, ce alors même que l'armée manque de personnel médical. C'est pourquoi les affectations de service civil nécessitant des études de médecine humaine, dentaire ou vétérinaire seront interdites. Les médecins et les étudiants en médecine pourront toutefois continuer d'opter pour le service civil dans un autre domaine d'activité en cas de conflit de conscience.

Mesure 4 : Ne plus échapper au tir obligatoire

Selon le système actuel, les personnes qui ont déjà effectué tous leurs jours de service militaire et qui passent au service civil n'ont plus aucun jour de service à effectuer. À l'armée, certaines obligations subsisteraient toutefois, comme le tir annuel obligatoire. C'est pourquoi les personnes qui ont effectué tous leurs jours de service militaire n'auront plus le droit de passer au service civil. Toutefois, les personnes convoquées à un service actif ou à un service d'appui auront toujours la possibilité de déposer une demande d'admission au service civil.

Mesure 5 : Accomplir un service par an

Comme les militaires, les personnes astreintes au service civil devront accomplir, à partir de l'année suivant leur première affectation, un service par an jusqu'à ce qu'elles aient accompli tous leurs jours de service. Aujourd'hui, elles peuvent planifier plus librement leurs affectations.

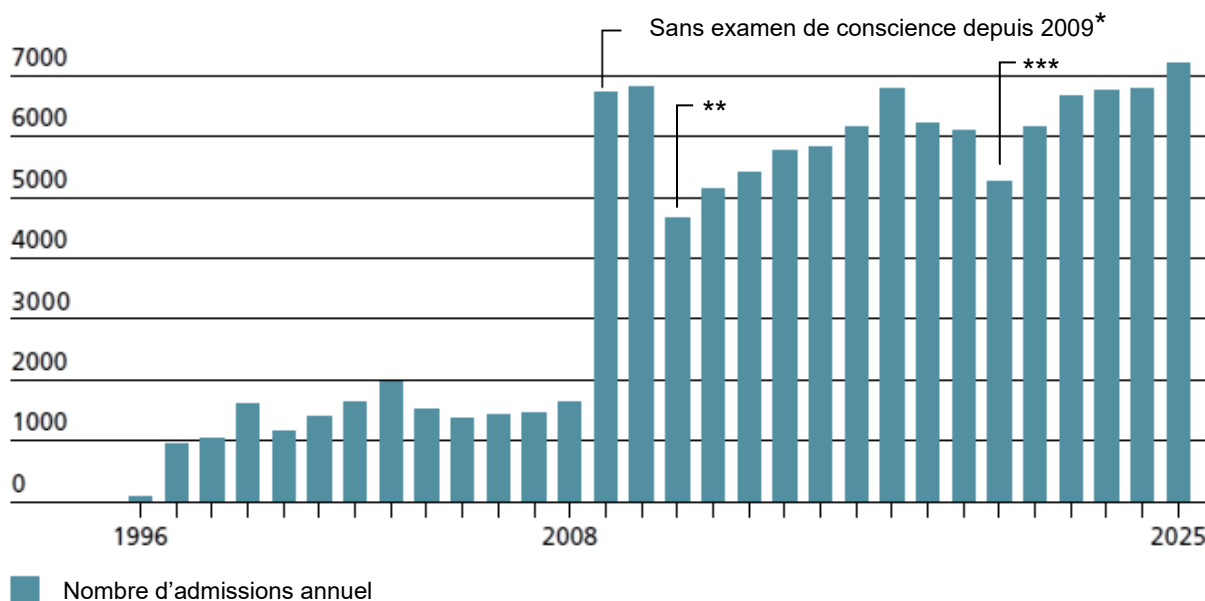
Mesure 6 : Affectation rapide après l'admission

Le service civil propose une affectation dite longue de 180 jours. Elle correspond à l'école de recrues dans l'armée, mais dure plus longtemps. Quiconque déposera désormais une demande d'admission au service civil avant ou pendant l'école de recrues devra effectuer son affectation longue durant l'année suivant son admission. Ainsi, la règle est la même que dans l'armée : les personnes libérées de l'école de recrues sont rapidement rappelées.

2 Le service civil en chiffres

Admissions au service civil

Chiffres annuels de l'Office fédéral du service civil (CIVI), publiés le 24 février 2026
Nombre d'admissions par an depuis l'introduction du service civil, le 1^{er} octobre 1996



Exemple de lecture : 96 personnes ont été admises au service civil en 1996, contre 7211 en 2025.

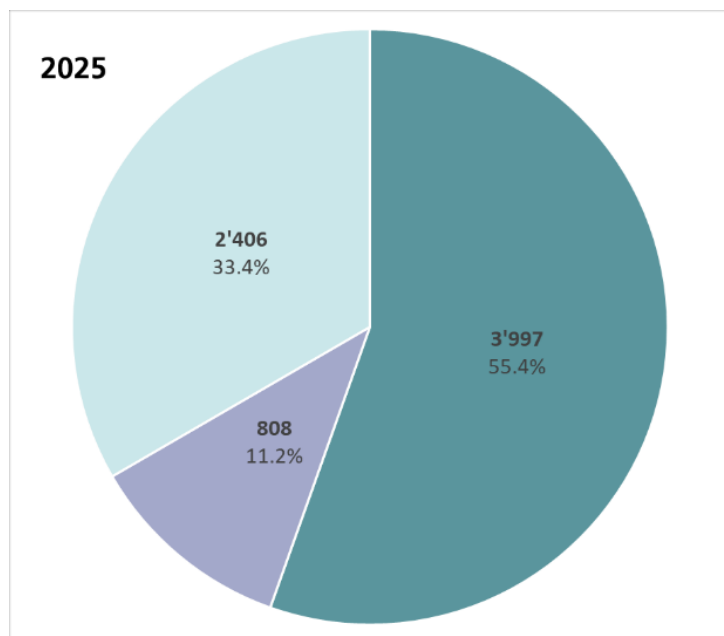
*Jusqu'en 2008, toute personne qui voulait effectuer un service civil au lieu d'un service militaire devait exposer oralement et de manière crédible son conflit de conscience devant une commission d'admission. Depuis 2009, la volonté d'effectuer un service civil d'une durée une fois et demie plus longue est considérée comme constituant la preuve d'un conflit de conscience.

** 02/2011. Révision de l'ordonnance :

*** Nombre d'admissions réduit en raison du COVID-19

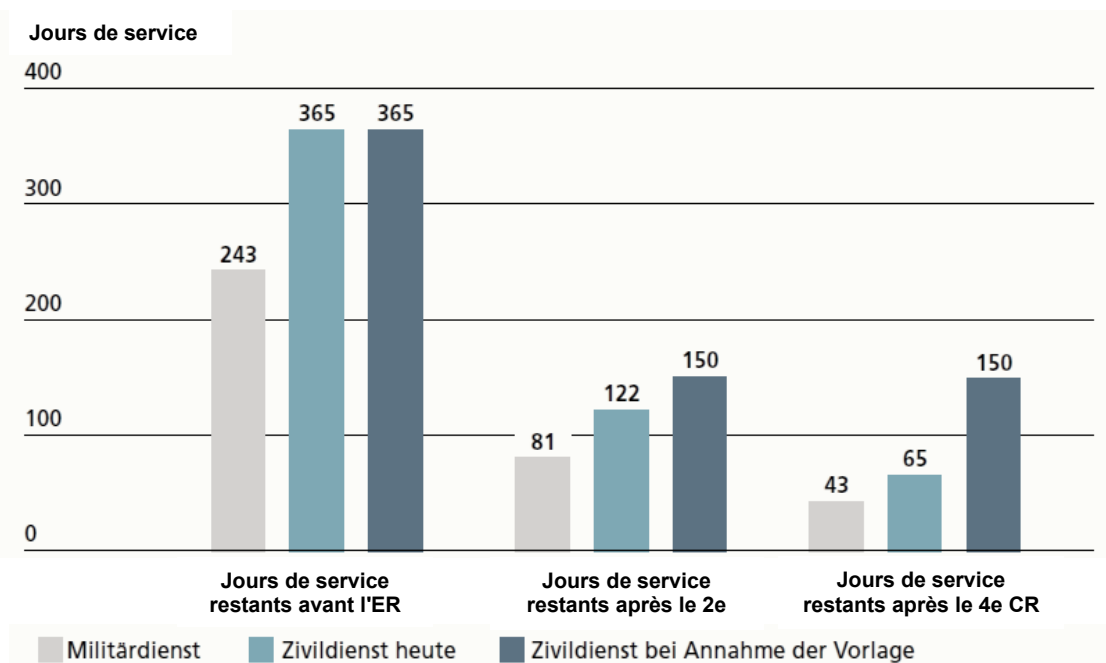
Moment du dépôt de la demande par les personnes admises au service civil en 2025 /

- Vor Rekrutenschule (RS) / Avant l'école de recrues (ER) / Prima della scuola reclute (SR)
- Nach Beginn RS / Après le début de l'ER / Dopo inizio della SR
- Nach bestandener RS / Une fois l'ER terminée / Dopo adempimento SR



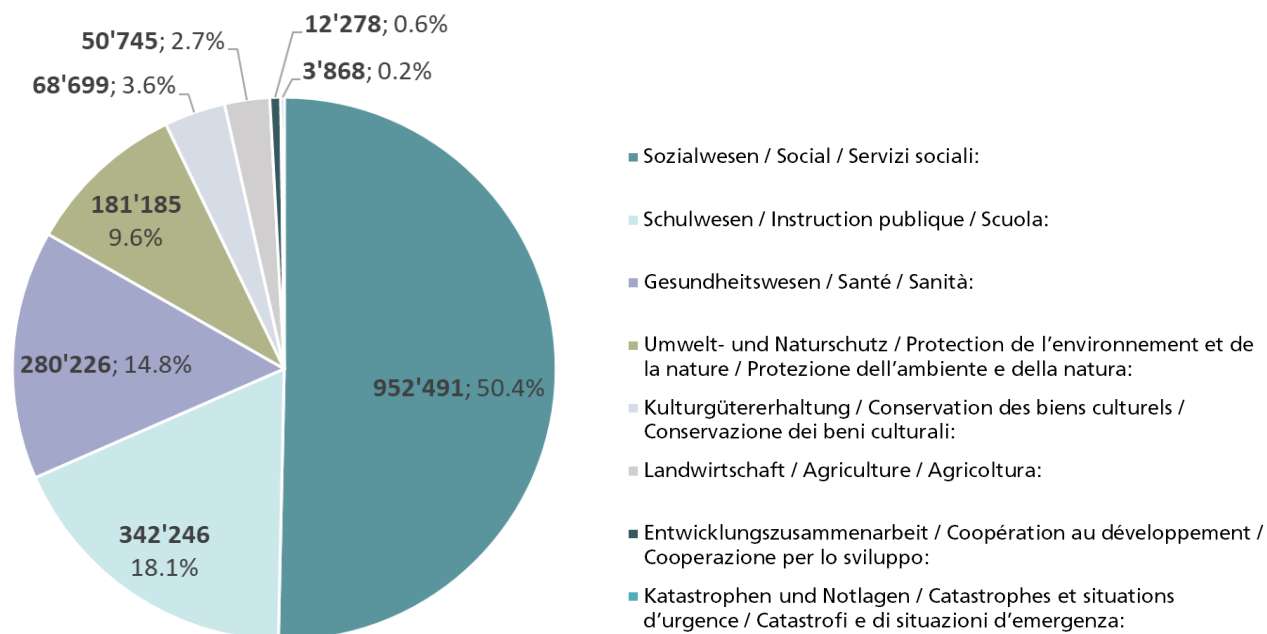
Mesure majeure du projet contre le passage tardif au service civil

Lors d'un passage du service militaire au service civil, il faudra désormais dans tous les cas accomplir encore 150 jours de service au minimum.



Avant l'ER, il reste aujourd'hui 243 jours de service à accomplir dans l'armée ou 365 en cas de passage au service civil. Après le deuxième CR, il reste aujourd'hui 81 jours de service à accomplir dans l'armée ou 122 en cas de passage au service civil. Après le 4^e CR, il reste aujourd'hui 43 jours de service militaire ou 65 jours de service civil. Si le projet est accepté, rien ne changera dans le premier cas, mais dans les deux autres, il restera 150 jours de service civil à accomplir.

Jours de service effectués par domaine d'activité (2025)



3 Communiqués de presse

Communiqué de presse du 24 février 2026

Statistiques 2025 du service civil : nombre record d'admissions

Thoune, 24.02.2026 — L'an dernier, 7211 personnes ont été admises au service civil, ce qui correspond à une hausse de 6,1 % par rapport à 2024. La part de demandes d'admission déposées après l'école de recrues demeure élevée, mais n'augmente pas : 33,4 % contre 33,7 % en 2024. Le nombre de jours de service accomplis est également stable, à près de 1,9 million, alors que le recul du nombre d'établissements d'affectation et de places d'affectation se poursuit. En 2025, 4264 établissements proposaient 15 770 places d'affectation, soit une baisse de -2,3 % et -1 %, respectivement, par rapport à l'année précédente.

En 2025, l'Office fédéral du service civil (CIVI) a rendu 7211 décisions d'admission, contre 6799 en 2024. Ce chiffre dépasse le pic de 6826 admissions enregistré en 2010. L'année dernière, 33,4 % des personnes admises au service civil avaient déposé leur demande d'admission après avoir terminé l'école de recrues, une part similaire à celle de 2024 (33,7 %). La proportion de personnes admises ayant déposé leur demande avant l'école de recrues est elle aussi restée stable par rapport à l'année précédente (3997 personnes, soit 55,4 %). Celle des personnes ayant déposé leur demande pendant l'école de recrues s'est inscrite à 11,2 %, contre 10,6 % en 2024.

Avec près de 1,9 million de jours de service, le nombre de jours de service accomplis atteint à nouveau un niveau record, comme en 2023 et en 2024 déjà. Plus de la moitié d'entre eux ont été effectués dans le domaine social (50,4 %), 18,1 % dans l'instruction publique, 14,8 % dans la santé et 9,6 % dans la protection de la nature et de l'environnement. Ces domaines d'activité font partie des programmes prioritaires « Soins et assistance » et « Protection de la nature et de l'environnement », dans lesquels le besoin d'effectifs supplémentaires est particulièrement élevé.

Révision de la loi sur le service civil

Le Conseil fédéral et le Parlement sont d'avis que le nombre élevé d'admissions au service civil est problématique, en particulier lorsqu'il s'agit de militaires ayant terminé l'école de recrues, de spécialistes ou de cadres de l'armée. Ils souhaitent réviser la loi sur le service civil (LSC) afin d'y intégrer six mesures visant à réduire le nombre d'admissions et à faire appliquer plus strictement la disposition constitutionnelle selon laquelle il n'existe pas de libre choix entre l'armée et le service civil. Un référendum a été lancé contre cette révision. La votation populaire aura lieu le 14 juin 2026.

Moins d'établissements, mais suffisamment de places d'affectation

Le nombre d'établissements d'affectation reconnus a encore diminué en 2025 pour s'établir à 4264 (-2,2 %). Cette statistique tient compte de la révocation de reconnaissances par le CIVI et des retraits d'établissements d'affectation qui ne souhaitent plus recourir à des civilistes. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le CIVI limite le nombre de reconnaissances de nouveaux établissements aux programmes prioritaires. Les 15 770 places d'affectation disponibles actuellement permettent de garantir l'exécution du service civil sans que l'engagement des civilistes ait d'influence notable sur le marché du travail.

Nombre record de cours au centre de formation du lac Noir

Un pic a également été atteint dans le domaine de la formation des civilistes : en 2025, 811 cours ont été donnés au centre de formation du lac Noir ou en ligne, soit 7,4 % de plus que l'année précédente. Le centre de formation, dont on célébrera cette année les dix ans d'existence, a ainsi fonctionné au maximum de ses capacités. Les personnes astreintes au service civil y suivent les cours de formation qui les préparent à leurs affectations.

Moins de procédures juridiques

Les décisions disciplinaires ont nettement diminué en 2025, avec 565 cas contre 725 en 2024 (-22,1 %). Le nombre de plaintes pénales a également baissé, passant de 353 cas en 2024 à 235 en 2025. Durant l'année sous revue, le personnel du CIVI a mené 1033 inspections dans des établissements d'affectation répartis sur l'ensemble du territoire, dont 988 étaient des inspections non annoncées.

D'autres statistiques annuelles sont disponibles sur le site du CIVI.

[Der Zivildienst in Zahlen 2025 | Le service civil en chiffres 2025 | Il servizio civile in cifre 2025](#)

PDF1.04 MB20. Février 2026

Source : [Statistiques 2025 du service civil : nombre record d'admissions](#)

Service civil : 98,3 % des civilistes ont effectué tous leurs jours de service avant leur libération

Thoune, 15.09.2025 — **L'année passée, 98,3 % des personnes libérées du service civil ont effectué l'entièreté de leurs jours de service : un nouveau record. Au total, 4705 civilistes ont été libérés du service civil selon la procédure ordinaire. Les personnes astreintes au service civil sont tenues d'accomplir leur service, d'une durée équivalant en général à 1,5 fois celle du service militaire, dans un délai de douze ans.**

L'Office fédéral du service civil (CIVI) attribue ce succès essentiellement aux civilistes, qui font preuve d'un sens aigu du devoir. Il arrive également, lorsque la situation l'exige, que le CIVI mette en œuvre les dispositions disciplinaires et pénales prévues par le droit du service civil, afin d'assurer une exécution rigoureuse des obligations en matière de service. En outre, le CIVI met à disposition des civilistes et des établissements d'affectation une nouvelle application métier, ZiviConnect, qui les aide à planifier efficacement les affectations.

Le 31 décembre 2024, 4705 personnes ont été libérées du service civil selon la procédure ordinaire. Parmi elles, 4623 avaient effectué l'entièreté de leurs jours de service, ce qui correspond à un taux de 98,3 %. Pour la troisième année consécutive, l'exécution du service civil dépasse ainsi largement l'objectif, fixé à 97 % (2023 : 97,8 % ; 2022 : 97,4 %).

Preuve par l'acte et respect des obligations

Les personnes astreintes au service civil sont tenues d'accomplir tous les jours de service qui leur ont été ordonnés, dont le total équivaut en général à 1,5 fois la durée du service militaire, dans un délai de douze ans. Le respect de cette obligation est une exigence légale essentielle afin d'apporter la preuve par l'acte de l'existence d'un conflit de conscience. En effet, en acceptant ces conditions, les civilistes montrent de manière crédible qu'il leur est impossible d'accomplir le service militaire.

Dès les premières années suivant leur admission au service civil, le CIVI encadre les civilistes de manière ciblée et contrôle qu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière de service, ce qui permet de poser les bases nécessaires afin que les jours de service soient effectués dans leur intégralité.

Les rares cas où des jours de service n'ont pas été accomplis au moment de la libération sont liés pour deux tiers à des séjours à l'étranger autorisés, à des exemptions de service ou à l'absence d'information quant au domicile du civiliste. Seule une petite partie s'explique par des manquements aux devoirs ou des raisons de santé.

Source : [Service civil : 98,3 % des civilistes ont effectué tous leurs jours de service avant leur libération](#)

4 Pour plus d'informations :

Message concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil

du 19 février 2025

[FF 2025 784 – Message relatif à la modification de la loi fédérale sur le service civil | Fedlex](#)

Loi fédérale sur le service civil

[Loi fédérale sur le service civil \(publication 7 octobre 2025\)](#)

Curia vista

Objet du Conseil fédéral,

[25.033 | Loi fédérale sur le service civil. Modification | Objet | Le Parlement suisse](#)

Communiqué de presse CF

[Message concernant la révision de la loi fédérale sur le service civil : le Conseil fédéral veut réduire le nombre d'admissions](#)

Rapport sur les résultats de la consultation

[Révision de la loi fédérale sur le service civil, Rapport sur les résultats de la consultation, février 2025](#)

Communiqué de presse CPS-E du 19 août 2025

[La commission est favorable à la révision de la loi fédérale sur le service civil](#)

Communiqué de presse CPS-N du 13 mai 2025

[Oui à la modification de la loi fédérale sur le service civil](#)